

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DU SECRÉTAIRE SUPPLÉANT
DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le code de l'éducation, notamment son article R.712-28,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

Sont nommées respectivement secrétaire et secrétaire suppléante de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des enseignants et des enseignants-chercheurs:

- Mme Anne Mazenc / Mme Marie Lafond.

ARTICLE 2:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université (onglet « recueil des actes administratifs »).

Fait à Pessac, le 03/12/2018.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET.